

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-Sept du mois de Décembre à Onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE Jean DAIJARDIN - Mme Cynthia DINANE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à M. Jean DAIJARDIN) - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - Mme Nathalie CHOUROU ép. BRACAT (Procuration à M. Laurent BERNIER).

ABSENTS : Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
LA RIVIERA DU LEVANT**

CC-2015-6S-DAF-45

Vu les articles L.2311-1 et L.2312-4 Code Général des Collectivités Territoriales et par renvoi de l'article L.5211-36 du même code ;

Vu le décret n°62-1587 du décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes et des établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-249 du 24 décembre 2014 portant transformation de la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération d'attribution de compensation provisoire n° CC-2015-2S-DAF-08 en date du 19 Février 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1) D'approuver la décision modificative du Budget primitif 2015 :

Section de fonctionnement	DM
011-611 Prestations de service	-3 516,00
014-73921 Attribution de compensation	3 516,00

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
22 DEC. 2015
Et publication ou notification
le **23 DEC. 2015**

Fait et délibéré à Gosier, le 17 Décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUFRENE

